

Hôpital de La Providence

Le Conseil d'Etat rappelle aux partenaires sociaux leurs responsabilités envers les patients et se dit toujours ouvert au dialogue

Suite aux différents événements survenus ces derniers jours, aux débrayages annoncés par les syndicats et à la communication faite à ce sujet par la direction de l'Hôpital de La Providence à son personnel, le Conseil d'Etat tient à rappeler aux employeurs et aux employés leurs responsabilités à l'égard des patients dont l'Hôpital a la charge. Il reste à disposition des partenaires sociaux pour faciliter le dialogue et mettre en place les solutions les meilleures pour le personnel, quelle que soit la décision qui sera prise suite à la consultation organisée par GSMN.

Le Conseil d'Etat a suivi avec une très grande attention les derniers événements qui ont marqué le conflit qui oppose les collaboratrices et les collaborateurs de la Fondation de l'Hôpital de La Providence à la direction de l'hôpital.

Dès le début du conflit, le gouvernement, répondant à la demande des partenaires sociaux, a accepté de les recevoir et ceci à plusieurs reprises. L'objectif du gouvernement était de faciliter le dialogue en mettant toutes les parties autour de la table et de favoriser ainsi l'émergence d'une solution négociée.

Privilégier l'intérêt des patients

Alors que le conflit semble devoir prendre un nouveau tour, le Conseil d'Etat tient à souligner l'importance qu'il accorde à l'intérêt et au respect des patients. Il invite les partenaires sociaux à tout mettre en œuvre pour que les patients ne ressentent pas les effets de ce conflit et qu'ils reçoivent à tout moment tous les soins nécessaires.

Un rôle de médiateur

Dans le cadre des discussions menées avec les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a assumé un rôle de médiateur ou de facilitateur du dialogue, et non de conciliateur au sens de la loi. S'agissant d'une éventuelle procédure de conciliation officielle, le Conseil d'Etat souligne que les partenaires sociaux doivent clarifier leur position face à l'Office de conciliation, qui avait été interpellé au début du conflit, et, le cas échéant, avoir recours aux mécanismes de conciliation prévus par la CCT Santé 21.

Lors d'une précédente séance de médiation, il avait été décidé que les questions financières encore ouvertes entre l'Etat et La Providence devaient être traitées en priorité et bilatéralement. C'est dans ce cadre que l'Etat et La Providence ont conclu la semaine

passée un accord permettant de couvrir le déficit 2012 et réglant ainsi définitivement les relations financières entre l'Etat et La Providence.

Ouverture à la discussion avec les partenaires réaffirmée

Lors de la dernière rencontre entre les partenaires, il a également été décidé que les employés de La Providence seraient informés en détail et de manière transparente des conditions de travail proposées par GSMN et qu'ils pourraient ensuite se prononcer en toute indépendance sur leur acceptation ou non de ces conditions. Le Conseil d'Etat estime qu'il convient d'attendre l'issue de cette démarche pour reprendre le dialogue.

Une fois cette décision connue, le Conseil d'Etat réaffirme qu'il est prêt à mettre à nouveau ses bons offices à disposition des partenaires sociaux pour que l'application de la décision prise se fasse dans les conditions les meilleures possible pour le personnel, les patients et l'ensemble du réseau sanitaire neuchâtelois.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.

Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Neuchâtel, le 14 novembre 2012